

Commission écoles, 12 octobre 2010 - Compte rendu



Présents:	Gérald Giraud	1 ^{er} adjoint
	Michèle Millon	adjointe aux affaires scolaires
	Bernadette Bonnard	élue
	Vincent David	élu
	Valérie Dro	élue
	Jean-Michel Allemand	élu
	Maud Duchosal	service périscolaire
	Myriam Marzin	service périscolaire
	Jean-Marc Stermier	responsable cuisine centrale
	Matteo Vocale	APE Petites Maisons
	Laurence van Beek	APE Pinet
	Cécile Conry	APE Pinet
Excusée:		Dominique Clauzel

Ordre du jour:	1. Fonctionnement de la commission écoles
	2. Bilan de la rentrée
	3. Restauration scolaire
	4. Service périscolaire
	5. Accueil en cas de grève
	6. Transport scolaire
	7. Projets pour journée des droits de l'enfant, Shelter Box, fête de la forêt
	8. Information sur les "jeux dangereux" au sein des groupes scolaires

1. Fonctionnement de la commission écoles

La commission école se réunit tous les mois et demi. Les APE des Petites Maisons et de Pinet sont conviées à celle de début d'année et celle de fin d'année.

2. Bilan de la rentrée

Chiffres à confirmer lors des conseils d'école:

- 130 élèves à l'école de Pinet,
- 273 élèves à l'école élémentaire des Petites Maisons,
- 138 élèves à l'école maternelle des Petites Maisons.

3. Restauration scolaire

Le fonctionnement de la restauration scolaire est expliqué par son responsable, Jean-Marc Stermier.

Saint Martin d'Uriage dispose d'une cuisine centrale, répondant en tout point aux normes de tels établissements, avec contrôle par le service vétérinaire. Les contrôles portent sur la traçabilité des aliments, le contrôle des températures, le nettoyage des surfaces, et toutes les spécifications d'hygiène et de qualité de la norme HACCP, très exigeante en la matière. Lors des deux visites annuelles, les contrôles ont été à nouveau en tous points probants.

Jean-Marc Stermier dispose d'une expérience dans la restauration collective et dans la tenue d'un restaurant privé. Dans le cadre de son emploi par la mairie de Saint Martin d'Uriage, il promeut une politique de qualité, notamment dans le choix des matières premières, la fabrication sur place (entre 6 et 10h) plutôt que l'achat de produits industriels, et la promotion du bio (avec un objectif de 20 % en 2012).

Le choix de la fabrication sur place permet notamment une grande flexibilité offerte aux parents, pour inscrire ou désinscrire les enfants au restaurant collectif le matin même. Ceci ne serait pas possible avec des produits industriels à commander le jour précédent.

La cuisine emploie, en plus de M. Stermier, 2 cuisiniers et 1 pâtissière. Elle fabrique 400 à 450 repas par jour, soit environ 58 000 par an. Elle approvisionne le jardin d'enfants, le groupe scolaire des Petites Maisons, l'école de Pinet et le foyer-logements. Les crèches (Les Lutins et Les 3 Pommiers) ont leur propre cuisinier (type de repas différent).

Les produits bio proposés sont actuellement: boeuf, volaille, fruits et légumes, laitage. Les cuisiniers et le personnel périscolaire ont une mission d'éducation à l'alimentation, avec promotion des produits sains (même si les frites resteront toujours un succès).

M. Stermier propose aux parents intéressés la visite de la cuisine centrale (vers 8h30) sur rendez-vous à restosmu@wanadoo.fr. Les APE Pinet et Petites Maisons s'organiseront pour que des petites "délégations" de parents puissent effectuer la visite... et si possible la dégustation avec les enfants à midi.

Prise en charge des allergies:

Les enfants allergiques sont pris en charge différemment en fonction du risque.

- Les enfants à risque élevé disposent d'un Projet d'accompagnement individualisé (PAI): ces enfants prennent uniquement les repas préparés par les parents.
- Les enfants à allergie simple sont repérés par les agents: ces enfants prennent les repas préparés par la cuisine centrale.

La mairie demande donc un certificat d'un allergologue uniquement (pas d'un médecin traitant) dès la rentrée (attention au délai pour les rendez-vous).

Prix des repas:

- Il est rappelé qu'une nouvelle tranche haute a été créée et qu'une redistribution entre toutes les tranches a été réalisée.
- De plus, le coût du repas ne correspond pas uniquement au repas, mais aussi à l'encadrement et l'animation du temps de pause.

4. Service périscolaire

Le fonctionnement du service périscolaire est expliqué par les responsables, Maud Duchosal et Myriam Marzin.

L'effectif est de 33 agents (soit le tiers des agents communaux): 9 agents pour Pinet, 14 pour l'élémentaire des Petites maisons et 10 pour la maternelle des Petites maisons.

Elles officient pour les tâches d'ATSEM, du périscolaire (animation, repas, étude), de nettoyage et d'accompagnement du transport. Pour le suivi des enfants, une personne est nommément affectée à une classe (favorisant aussi le contact avec les enseignants) pour la "récupération" des enfants à 11h45 et 16h30.

Le personnel est formé régulièrement (par les Franca "type BAFA", pour le secourisme, et pour 1 ATSEM pour la sécurité incendie). Cette année, la formation Franca sera ciblée sur l'encadrement des enfants "particuliers".

Le taux d'encadrement est de 1 personne pour 10 maternels et 1 pour 14 primaires. Cette année scolaire, les 2 postes d'ATSEM sont assurés pour Pinet. Il est rappelé que les agents ont des contrats à temps partiel, payé au SMIC.

Sur Pinet:

- L'équipe apprécie les 3 salles de la nouvelle garderie pour séparer les activités et la proximité du plateau sportif, qui permet un meilleur suivi des flux d'enfants entre l'intérieur et l'extérieur. Le fonctionnement est toujours en cours de calage mais est d'ores et déjà très satisfaisant.
- L'organisation de la pause de midi est modifiée par rapport aux années précédentes pour les PS et MS. Les enfants disposent d'un temps de jeux (dans la cour maternelle) avant d'aller à la sieste.
- Les projets de l'équipe sont: Carnaval, Marché de Noël, Fête de l'école avec l'APE sinon varient au gré des saisons et des idées des enfants.

Sur l'élémentaire des Petites Maisons:

- 2 postes ont été créés qui permettent l'accès au plateau sportif et à la ludothèque, en plus de la surveillance des cours et de l'intérieur.
- Un tournoi multi-sports est programmé pour la dernière semaine de juin.
- Les activités suivent aussi les saisons.

Sur la maternelle des Petites Maisons:

- Un projet théâtre est en cours de réflexion.

5. Accueil en cas de grève

La commune a l'obligation d'assurer un accueil en cas de grève de plus de 25% des enseignants.

Une liste du personnel pouvant être affecté au service minimum est établie en début d'année et envoyée à l'Education Nationale. Elle ne comprend que du personnel travaillant avec les enfants.

Les enseignants ont l'obligation de déclarer leur participation à une grève 48h à l'avance, ce qui n'est pas le cas du personnel municipal, qui est sous les règles du code du travail, c'est à dire une information au moment de la prise de poste.

Il est donc important de comprendre que l'effort de l'équipe communale pour diffuser la veille d'une grève la projection des services périscolaires ouverts (effort qui a habituellement du succès, et fondé sur l'excellente relation avec le personnel) ne peut pas être entendu comme une garantie.

En cas d'impossibilité de présenter le nombre suffisant d'agents pour assurer la surveillance des enfants en toute sécurité, la commune peut être amenée à fermer un service de garderie même au dernier moment.

6. Transport scolaire

L'inscription via le site se fait pour le transport scolaire du soir (16h30) uniquement.

Il faut bien différencier le "ramassage scolaire" de la navette. Pour prendre la navette (à partir de 6 ans) de 16h30 ou 17h30 qui emmène les enfants aux activités, il suffit d'être inscrit sur la liste générale. Il n'y a pas de pointage réalisé.

Il est important pour les parents de noter que:

- il ne faut en aucun cas emmener un enfant qui serait en attente sur un parking ou aux abords de l'école, même très bien connu, sans prévenir le service périscolaire;
- il faut prévenir le service périscolaire en cas de changement d'organisation de dernière minute (sans inscription ou désinscription sur le site);
- un écart entre les listes et la réalité entraîne immédiatement une recherche de l'enfant concerné.

7. Projets pour la journée des droits de l'enfant, pour Shelter Box, pour la fête de la forêt

Journée internationale des droits des enfants, définie le samedi 20 novembre:

- La mairie monte actuellement un projet avec les 3 groupes scolaires en partenariat avec l'UNICEF, le CCAS, la bibliothèque et la ludothèque pour informer sur les droits de l'enfant.
- Des enseignants ont déjà fait part de leur intérêt. Les actions seront menées de 20 au 26 novembre.

Shelter Box:

- Une action a été menée l'année dernière à l'école élémentaire des Petites Maisons autour du financement par la commune de 4 Shelter Box, à destination de zones affectées par des catastrophes. Une Shelter Box permet d'abriter une dizaine de personnes, et de mettre à leur disposition des objets de première nécessité.
- L'action est reconduite cette année sur Pinet avec 2 Shelter box (450 €/box).

Fête de la forêt de montagne:

- Du 24 au 26 juin se tiendra la fête de la forêt de montagne dans le parc d'Uriage.
- Il s'agit d'une très grosse manifestation qui se déroule tous les 2 ans dans un lieu différent.
- Le vendredi sera plus particulièrement orienté vers les écoles, et le samedi/dimanche ouvert au public.
- La mairie commence à travailler avec les écoles sur ce sujet.
- Pour plus d'information : www.fetedelaforet.fr.

8. Information sur les "jeux dangereux" au sein des groupes scolaires

Suite à un accident grave et des incidents survenus dans la cour de l'école élémentaire des Petites Maisons, des aménagements seront réalisés par la commune dans la cour de cet établissement:

- arrachage de la haie qui empêche la surveillance du bas de la cour,
- démontage du mur d'escalade,
- mise en place d'un grillage.

En outre, des traçages au sol seront réalisés pour interdire l'accès à certaines zones en fonction de l'encadrement et de l'activité.

Des traçages de jeux au sol seront aussi réalisés.

Des parents d'élèves des Petites Maisons s'interrogent sur la nécessité de mettre en place un règlement édictant des sanctions graduées en fonction des fautes commises, pour endiguer des problèmes de violence et de non respect des interdits. Ce point sera traité lors du conseil d'école.